

## **Faciliter, harmoniser, moderniser : les trois objectifs de la refonte tarifaire**

Ces dernières semaines, la Ville a mis en place une réforme tarifaire de ces accueils péri et extrascolaires, qui prendra effet au mois de septembre 2022. Longtemps repoussée, elle était devenue un chantier indispensable car la grille tarifaire actuelle était inchangée depuis 1979. Un des objectifs de cette refonte tarifaire est d'harmoniser, d'améliorer et de corriger une méthode de calcul qui ne correspond plus aux caractéristiques de la population oilloise.

Nous avons également souhaité placer l'équité et la justice sociale au cœur de cette réforme. Ainsi le nouveau système gomme les effets de seuil d'une part, au profit de l'équité et de la justice sociale, tout en maintenant une mixité sociale dans les activités. Il conserve d'autre part des tarifs relativement bas, puisque cette refonte a effectivement pour objectif de protéger les familles les plus modestes.

Un effort plus important sera demandé aux familles les plus aisées, sachant que même au tarif maximum la collectivité supporte près de la moitié du coût de l'activité (48 %). Nous avons fait le choix de simplifier le nouveau mode de calcul puisqu'il est désormais basé sur le revenu fiscal de référence (RFR) et le nombre de personnes à charge.

Par ailleurs, cette réforme s'accompagne de l'extension des activités périscolaires jusqu'à 19 h, de l'harmonisation des horaires des mercredis et des vacances scolaires entre les maternelles et les élémentaires et d'une réduction des délais de réservation pour toutes les activités périscolaires. Il s'agissait d'engagements, ils ont été tenus.

### **La majorité municipale**